

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 19 (1946)

Heft: 5

Artikel: En Belgique : l'Institut national du logement et de l'habitation

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-122810>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les demandes de renseignements ont afflué au bureau du comité, de la part de Sociétés coopératives d'habitation en formation. Il a fallu participer à des réunions d'appel, donner des conférences.

Le Groupement lausannois de l'Association des intérêts immobiliers a organisé une séance publique où trois orateurs, dont votre président, ont donné en toute liberté et franchise leur opinion au sujet des subventions.

Le Département vaudois de l'agriculture, de l'industrie et du commerce a organisé aussi une conférence à laquelle étaient invités les représentants des principales communes. La situation résultant de la crise du logement dans le canton a été examinée en même temps que les moyens propres à y remédier, notamment celui du subventionnement. Nous y avons apporté les idées que s'efforce de faire triompher l'U. S. A. L.

Des communes, celle de Lausanne, celle de Vevey, ont fait appel à nous pour une collaboration dans leur commission de logement.

En marge de ces tâches plus ou moins imposées, signalons un heureux événement : c'est le vingt-cinquième anniversaire de la Société coopérative d'habitation de Lausanne. Son président, M. Marius Weiss, a rédigé une notice historique très documentée et du plus grand intérêt. Il retrace toutes les étapes parfois difficiles d'une belle et courageuse entreprise dont le succès est aujourd'hui incontestable.

Pour terminer cet aperçu de la vie de notre section, disons que notre revue *l'Habitation*, dont l'existence a été parfois menacée, est entrée dans sa dix-huitième année. Nous espérons qu'elle pourra bientôt reparaître mensuellement. Nous remercions les Imprimeries Populaires et les deux rédacteurs, MM. A. Hæchel et P. Jacquet, de tout ce qu'ils font pour qu'elle reste jeune et attrayante. Elle s'adresse à des milieux très divers, par le lien de l'habitation ; et il n'est pas toujours facile de faire la part de tous les aspects que celle-ci peut offrir aux yeux des lecteurs.

* * *

Il y a plusieurs années que le Comité central de l'U. S. A. L. a établi des principes pour définir le caractère d'utilité publique des Sociétés coopératives d'habitation. Ces principes ont été adoptés par le canton et la ville de Zurich, et tout récemment par la ville de Lausanne.

Avec le temps, le travail accompli par notre société porte ses fruits, les idées vont leur chemin et se traduisent dans des faits, pour des conditions de vie meilleures par l'amélioration du logement.

Lausanne, le 7 septembre 1946.

Pour le comité :

Le président, Fréd. GILLIARD.

EN BELGIQUE

L'INSTITUT NATIONAL DU LOGEMENT ET DE L'HABITATION

L'Institut national du logement et de l'habitation est une association sans but lucratif, constituée par :

la Caisse générale d'épargne et de retraite,
la Société nationale des habitations à bon marché,
la Société nationale de la petite propriété terrière,
l'Union des villes et des communes belges,
le Fonds du logement des familles nombreuses de Belgique,
l'Association pour l'amélioration des logements ouvriers,
la Ligue nationale belge contre les taudis.

La Caisse générale d'épargne et de retraite est, en vertu de la loi, autorisée à faire, par l'intermédiaire de sociétés de crédit agréées par elle, des prêts pour la construction ou l'achat de maisons ouvrières et toutes opérations d'assurance vie ayant pour but de garantir le remboursement des prêts consentis.

La Société nationale des habitations à bon marché a pour but la construction d'habititations à bon marché, à vendre ou à donner en location aux personnes peu aisées et ce, par l'intermédiaire de sociétés agréées.

La Société nationale de la petite propriété terrière a pour but, d'une part d'organiser le « retour à la terre » par la fixation des familles peu aisées à la campagne ou dans les banlieues rurales où elles pourront, grâce au travail de la terre (culture et petit élevage) effectué pendant leurs heures de loisirs, se procurer la plus grande partie des vivres pour les besoins du ménage ; d'autre part, d'enrayer l'exode rural en améliorant les conditions de vie, en multipliant les possibilités de travail à la campagne.

L'Union des villes et des communes belges est une association de fait qui groupe la majorité des communes belges. Elle se préoccupe, plus particulièrement, de pro-



blèmes de l'urbanisme et de logement, mais pour autant qu'ils intéressent des pouvoirs publics communaux ou régionaux.

Le Fonds du logement de la Ligue des familles nombreuses de Belgique s'est créé pour aider spécialement les familles nombreuses à résoudre la question du logement, à l'aide de prêts immobiliers et de prêts d'aide locative.

L'Association pour l'amélioration des logements ouvriers essaie, par tous les moyens, de rendre plus hygiéniques les logements malsains et surpeuplés (démarches, aides, etc.), et distribue des objets de literie, de ménage, etc.

La Ligue nationale belge contre les taudis s'est imposée pour tâche de lutter contre les taudis en étudiant et en réunissant la documentation sur le problème, en intervenant auprès des pouvoirs publics, en établissant une liaison permanente entre les institutions du logement et les œuvres d'assistance et en agissant d'une manière particulière contre chaque taudis qu'on lui signale.

Les organismes précités ont donc au moins une mission commune qui est l'amélioration des conditions de logement pour toutes les classes de la population, mais particulièrement les plus modestes. Pour réaliser cette mission, chacun emploie des moyens différents. Il convenait donc de favoriser la coordination de l'activité de ces œuvres et c'est pourquoi ils ont constitué l'INALA qui a pour objet :

1. De promouvoir une coordination dans l'action de tous les organismes et institutions ayant dans leur programme d'action : l'amélioration et la construction de logements populaires ;
2. De créer un centre d'études, de recherches, de documentation et d'information sur tous les problèmes que pose la question du logement et de l'habitation, en s'inspirant des meilleures règles de l'hygiène, du confort, de l'aménagement et du bon marché ;
3. De coordonner ces études afin de suggérer aux pouvoirs publics toutes les mesures et réformes propres à développer l'œuvre du logement populaire ;
4. de faire appel aux spécialistes de la construction pour rechercher et conseiller, au point de vue technique, tous les éléments susceptibles de réaliser le logement moderne ;
5. De stimuler, d'encourager et de coordonner, par voie d'exposition, de confrontation ou d'expérience, les efforts de l'industrie belge dans la recherche des meilleurs produits, matériaux et procédés économiques de construction jusqu'à la pré-fabrication, ainsi que des types d'installation sanitaire, d'aérage, de chauffage et d'éclairage, suscep-

tibles d'être construits ou fabriqués en séries pour obtenir ainsi les meilleures qualités aux meilleurs prix.

Dans le même ordre d'idées, de poursuivre toutes les études en vue de l'aménagement et de l'équipement complet du logement ;

6. De poursuivre et intensifier l'éducation de la population :
 - a) en l'encourageant à acquérir son foyer par l'épargne ;
 - b) en l'aidant à tirer le meilleur parti du concours des organismes d'intérêt public ;
 - c) en la conseillant, pour qu'elle utilise au mieux son logement et rende ainsi la vie familiale plus facile, plus agréable, plus saine et plus gaie ;
7. D'intégrer les principes arrêtés par les organismes s'occupant de l'urbanisme, dans la construction et la réalisation des œuvres du logement.

Les travaux, recherches et études menés par l'INALA depuis sa fondation ont rapidement fait ressortir l'acuité de la crise du logement en Belgique. Cette crise ne frappe pas seulement les sinistrés, elle atteint tous les jeunes ménages, tous les ménages avec enfants.

Les statistiques du Ministère des travaux publics prouvent que 48 000 maisons sont détruites, 87 000 rendues inhabitables et plusieurs centaines de milliers, endommagées. Ces chiffres montrent à suffisance que, quoique la Belgique soit un des premiers pays à se relever de ses ruines, elle a été gravement atteinte dans son patrimoine immobilier.

A l'effet de provoquer la construction de nouveaux logements et de résoudre le problème dans la mesure des possibilités actuelles, mais aussi de la manière la plus rationnelle, l'INALA a organisé, sous le patronage du Ministère des travaux publics, au parc du Cinquantenaire, à Bruxelles, une Exposition internationale de logements d'attente pouvant, éventuellement, permettre l'édition rapide d'habitations décentes, suffisamment résistantes et d'un prix modique.

Il ne s'agit pas de baraquements élémentaires réalisés en grandes séries dont l'insuffisance et l'inconfort feraient inévitablement et rapidement des taudis, mais de logis véritables qui assureront une existence familiale confortable et correcte.

Nous présenterons cette exposition dans l'un de nos prochains numéros.

* * *

Si, par suite de la crise actuelle de logements, l'institut a été dans l'obligation de s'intéresser activement au problème technique de la reconstruction par diverses initiatives, celles-ci ne constituent pas l'activité essentielle de

l'Institut national du logement et de l'habitation. Par le but qu'il s'est assigné, l'INALA s'intéresse également à tout l'aspect social et humain des problèmes du logement, car il considère que le but d'une politique de logement est le bien-être spirituel et matériel de l'homme et non simplement la production de logements.

C'est pourquoi l'institut s'est attaché à connaître exactement le problème du logement en Belgique.

Il a été procédé, dans tout le pays, à de nombreuses enquêtes dont la première consistait à repérer tous les taudis. Avec la collaboration de la Ligue nationale belge contre les taudis et des œuvres d'assistance et d'éducation sociale, de nombreux cas ont déjà été améliorés.

Grâce à la collaboration des services sociaux de grosses entreprises, des consultations ont été organisées auprès de travailleurs pour déceler les besoins et désirs principaux en matière de logement. Les motifs qui empêchent l'accès à la propriété, les obstacles à l'installation des travailleurs à la périphérie des agglomérations, les causes de mauvaise occupation du logement ; les tendances favorables à la maison unifamiliale ou à l'appartement ont été relevés scrupuleusement.

Une vaste enquête permanente sur les besoins de chaque localité du pays a été entamée, avec une monographie par commune.

Grâce à toutes ces initiatives, l'institut a pu fixer les lacunes de l'Œuvre du logement populaire en Belgique et préciser, par la même occasion, les mesures à prendre pour développer les magnifiques réalisations déjà obtenues par les diverses institutions du logement.

Dans ce but, l'institut dispose des sections suivantes :

1. *Section des études* : qui s'est assignée la tâche de préparer et favoriser l'étude méthodique de tous les problèmes du logement et de l'occupation du logement, ainsi que tous les problèmes connexes :
 - suivre et étudier les expériences faites en Belgique comme à l'étranger,
 - préparer l'organisation de congrès nationaux, de conférences régionales sur tous les problèmes,
 - constituer des commissions composées de spécialistes pour l'étude de divers problèmes du logement.
2. *Section des enquêtes* : dont la tâche consiste à se livrer à des enquêtes générales ou particulières sur les conditions de logement des classes modestes, sur leurs besoins en logement et sur leurs désirs, ce travail étant organisé avec la collaboration des œuvres d'assistance et d'éducation.

3. *Section de statistiques* : la mission principale de cette section est de réunir toutes les statistiques qui peuvent intéresser les dirigeants d'organismes et d'œuvres du logement. Elle établit également une fiche de statistiques permanente sur l'état des besoins en logement de chaque commune du pays.

4. *Section de documentation* : constitue une documentation sur tout ce qui se réalise en Belgique et à l'étranger en matière de logement ; elle est mise à la disposition de toutes les personnalités s'occupant du problème du logement.

5. *Section de l'information et de la propagande* :

- l'Œuvre du logement populaire doit être mieux connue du grand public ; une section spéciale d'information et de propagande est créée pour diffuser les avantages octroyés par la législation régissant le logement populaire,
- des équipes de conférenciers seront spécialement préparées en vue de faire connaître ces avantages dans tous les milieux,
- des brochures et revues seront créées et diffusées par la même occasion.

6. *Section de la reconstruction* : l'INALA s'intéresse également à tous les problèmes touchant de près la reconstruction : les questions de main-d'œuvre, matériaux, rationalisation et standardisation sont examinées avec le plus grand soin. En contact avec tous les organismes intéressés, ministères, industriels, architectes, œuvres du logement, particuliers, l'INALA contribuera à déterminer les meilleures solutions à appliquer.

L'INALA s'efforcera donc de développer une politique de logement rationnelle en préconisant toutes les mesures nécessaires pour améliorer les conditions d'habitation de la masse de la population depuis les occupants de taudis jusqu'aux travailleurs les plus évolués.

* * *

La Direction de l'institut est convaincue que la reconstruction des pays atteints par la guerre ne peut se faire, rapidement et efficacement, que par une collaboration internationale. C'est pourquoi elle documentera son propre gouvernement, ses techniciens, les organismes nationaux de logements, mais aussi tous les organismes officiels ou privés étrangers qui s'intéressent au problème, avec l'espoir que ces derniers l'informeront des dispositions prises dans leur pays, pour ce qui concerne la reconstruction et le problème du logement en général.

